

PLAN PAYSAGE DE LA CÔTIÈRE RHODANIENNE

02

→ FICHE RECOMMANDATIONS

RENOUONS LES LIENS ENTRE NOS BOURGS ET LE FLEUVE RHÔNE

Objectifs

- RÉTABLIR LES LIAISONS ENTRE LES VILLAGES ET LE RHÔNE
- VALORISER ET RENDRE ACCESSIBLES LES BERGES
- RÉVÉLER LES BÂTIS REMARQUABLES LIÉS AU RHÔNE

Contexte

Atout historique de l'économie locale et axe de communication majeur, le Rhône structure à la fois les paysages, la vie et les cultures, créant une relation étroite avec les bourgs et les villages du pied de la côte.

Jusqu'au XX^e siècle le fleuve était un lieu de vie et de loisirs, en particulier pour les mariniers, les pêcheurs et les baigneurs. Même s'il reste aujourd'hui encore un lieu attractif pour les amateurs de sports nautiques, le paysage et les usages du Rhône ont été transformés par l'implantation de grandes infrastructures de transport, par les aménagements, la canalisation, le contrôle de son cours et par le développement urbain.

Des plans de restauration sont désormais engagés pour rendre toute son importance au Rhône en révélant les séquences paysagères des rives et en retissant du lien entre les bourgs et les berges, entre l'urbanité et la naturalité.

→ Aménager les liaisons, les berges, les espaces publics et préserver les richesses naturelles et culturelles du fleuve sont autant d'actions portées par les communes et collectivités locales dans le but de rétablir la relation « Homme-Fleuve ».

© X. Pagès / Pmr Pilat

● RÉTABLIR LES LIAISONS ENTRE LES VILLAGES ET LE RHÔNE

L'aménagement de nouvelles voies de déplacement et la réouverture d'anciens cheminements ouest/est (routes et chemins perpendiculaires au fleuve, sentiers bordant les petits affluents parfois disparus, coursières au sein du coteau, etc.) sont essentiels pour relier les bourgs au fleuve.

Des outils réglementaires et des aménagements opérationnels permettent d'y parvenir en **améliorant la qualité paysagère** de ces liaisons :

- ▲ **conforter ou créer des itinéraires de promenade et de randonnée** cohérents avec les itinéraires balisés existants et affectés à l'usage public ;
- ▲ **aménager des liaisons douces** en définissant des « emplacements réservés » dans les documents d'urbanisme et/ou en acquérant des parcelles (ex : possibilité de faire valoir le Droit de Préemption Urbain après avoir épuisé la voie amiable) ;
- ▲ **s'appuyer sur le patrimoine naturel et bâti lié à l'eau** pour offrir aux habitants de nouveaux espaces publics de qualité, en profitant du réseau

hydrographique existant et en révélant les cours d'eau disparus ou couverts en cœur de bourg ;

- ▲ **faciliter et sécuriser les traversées piétonnes et cyclables** entre les bourgs et les berges du Rhône ;
- ▲ **veiller à la bonne cohabitation entre les usagers** en hiérarchisant les cheminements et en anticipant la multimodalité des espaces (voitures, vélos, piétons, matériels agricoles, etc.) ;
- ▲ **adapter les aménagements et les matériaux utilisés** pour les cheminements aux différents modes de circulation.

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS FAVORISANT LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET URBAINE



Cheminements ouest-est à requalifier par l'aménagement ou la création de venelles et liaisons piétonnes entre le centre-bourg et le fleuve (ex : Saint-Pierre-de-Bœuf)

Le ruisseau comme fil conducteur de l'aménagement urbain : exemple d'aménagement paysager et écologique (la Bièvre à Massy, 91) - Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île de France



VALORISER ET RENDRE ACCESSIBLES LES BERGES

Afin de préserver les espaces naturels et de maintenir l'équilibre entre corridors écologiques, urbanisation et espaces agricoles et de loisirs, les collectivités riveraines du Rhône doivent assurer la **cohérence des différents projets d'aménagement**.

La valorisation des berges doit être envisagée à **toutes les échelles d'enjeux**, tant locales (ex : ouverture sur le fleuve) qu'intercommunales (sur tout le linéaire de la façade fluviale).

À l'échelle rhodanienne :

- ▲ **disposer d'une vision globale et objective** des berges du Rhône et des différents usages en élaborant collectivement un schéma d'aménagement ;
- ▲ **développer des sentiers de découverte et de promenade** le long du Rhône et assurer la continuité avec les itinéraires existants telle que la ViaRhôna ;

- ▲ **pérenniser les chemins de service** destinés à l'entretien et à l'aménagement des berges par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), dans le cadre de conventions de superposition d'occupation et/ou de gestion ;

- ▲ **restaurer les berges abîmées** grâce aux techniques du génie végétal en construisant des ouvrages de régénération, de stabilisation ou de protection des sols contre l'érosion ;

- ▲ **favoriser la perception du fleuve et les covisibilités** en estompant progressivement la ripisylve et en préférant le « voile de végétation » à la « trouée ».

Localement :

- ▲ **s'appuyer sur les places et chemins existants balisés** comme le sentier de l'île de la Platière « Dis, raconte-moi le Rhône aménagé... » qui narre l'histoire contemporaine du fleuve sur 7 km entre l'Îles et coteaux ;

- ▲ **mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti lié à l'eau** (marques de crues, ouvrages d'art, etc.) en le rendant visible et accessible, voire en le protégeant ;

- ▲ **offrir des vues cadrées sur le Rhône** en créant des fenêtres visuelles là où la végétation est parfois trop dense.



Aménagement spécifique de la ViaRhôna dans l'espace naturel de l'Île du Beurres (Tupin-et-Semons)

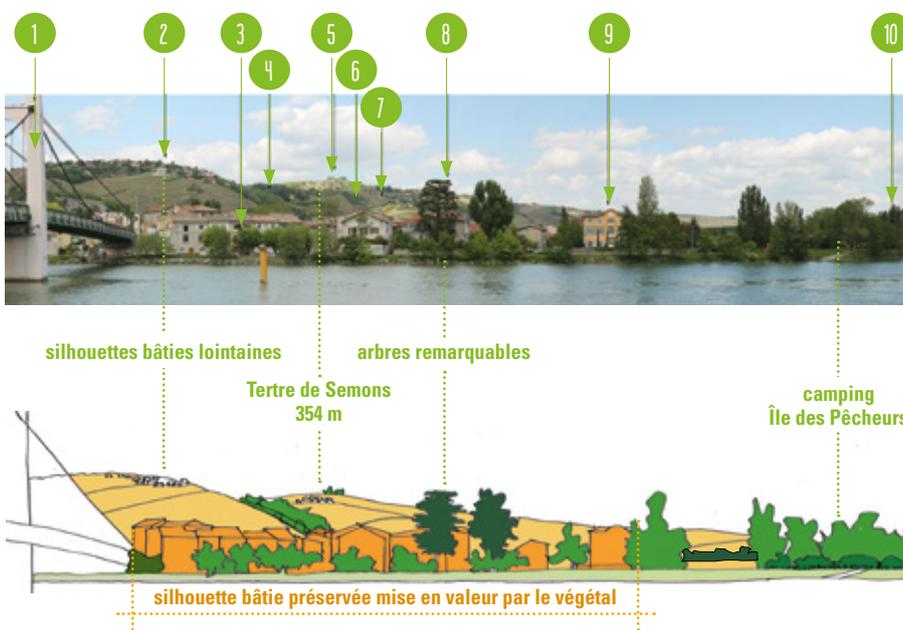


Stabilisation des berges du Rhône, Îles des pêcheurs (Condrieu)



Calade historique dans le hameau des Pêcheurs, Condrieu

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT DE FENÊTRES OUVERTES SUR LES SILHOUETTES BÂTIES EN BORD DE FLEUVE



L'exemple de la façade urbaine du quartier des Mariniers à Condrieu depuis la rive gauche

- 1 Pont suspendu de Condrieu / Les Roches-de-Condrieu
- 2 Lotissement de la Celle
- 3 Façade bâtie sur le Rhône accompagnée d'un alignement de platanes
- 4 Combe boisée du ruisseau de Bassemon
- 5 Tertre de Semons 354 m
- 6 Friche
- 7 Terrasse en cours de réalisation
- 8 Cèdre remarquable
- 9 Villa ouverte sur le Rhône
- 10 Camping de l'Île des Pêcheurs

••• RÉVÉLER LES BÂTIS REMARQUABLES LIÉS AU RHÔNE

Les séquences paysagères le long du Rhône s'ouvrent sur les silhouettes des bourgs installés au pied de la côtière. Ces façades, monuments, bâtiments, ensembles urbains et espaces publics doivent être traités avec soin car ils tiennent un rôle essentiel dans l'identité de la vallée et influent sur sa qualité paysagère, patrimoniale et urbaine :

- ▲ valoriser le patrimoine architectural et urbain remarquable en le recensant et en le protégeant dans les documents d'urbanisme ;
- ▲ mettre en valeur les façades existantes dans le respect de l'architecture locale (Orientations d'Aménagement et de Programmation, nuanciers et chartes colorimétriques, aides à la requalification des façades, etc.) ;

- ▲ limiter l'impact de nouvelles constructions en s'appuyant sur les modes d'implantation, les teintes et volumes existants ;
- ▲ favoriser les continuités piétonnes et encadrer l'espace dédié à la voiture ;
- ▲ requalifier les espaces publics en s'appuyant sur les usages et la « trame verte et bleue » pour maintenir les corridors écologiques et urbains ;
- ▲ créer des aménagements simples et dimensionnés à l'échelle du site ;
- ▲ préférer les matériaux locaux et les surfaces perméables.



Espace public de qualité valorisant la silhouette urbaine, Andance



Aménagement paysager des espaces publics en façade sur le Rhône pour réduire la vitesse des véhicules et limiter l'impact visuel des zones de stationnement, Serrières

NOS PARTENAIRES

- Offices du tourisme
- Conseils départementaux
- Conseil régional Rhône-Alpes
- CAUE 07 et 69
- Maison du tourisme du Pilat
- Associations sportives et culturelles liées au fleuve

POUR ALLER PLUS LOIN

- Carnets pratiques de l'Institut d'aménagement d'urbanisme d'Île de France, « Comment traiter les fronts urbains »
www.iau-idf.fr
- Site du Plan Rhône
www.planrhone.fr
- Syndicat des Trois Rivières
www.3rivieres.fr